

Au Canada, la diffusion non commerciale des films est réalisée par un réseau de distribution de plus de 600 cinémathèques et organismes bénévoles qui permettent aux groupes locaux intéressés d'utiliser les films mis en circulation par la vente et les prêts. L'Office possède une cinémathèque d'avant-premières de 5,000 pellicules d'origine diverse; il maintient à la disposition des ministères gouvernementaux intéressés et des groupes ayant un intérêt particulier des filmothèques traitant de sujets tels que la santé, la sociologie, la médecine et l'industrie.

A l'étranger, l'Office fournit des films et offre son aide aux bibliothèques dirigées par le ministère des Affaires extérieures dans 54 missions, à neuf bibliothèques dirigées par les bureaux commerciaux du ministère du Commerce et aux conseillers commerciaux des missions diplomatiques. De concert avec l'Office du tourisme du gouvernement canadien, l'Office national du film encourage les citoyens des États-Unis à voyager au Canada en distribuant ses films sur le tourisme dans 493 débouchés dans ce pays et en maintenant une cinémathèque spéciale de films de voyage à l'usage de la télévision. Des ententes avec les organismes gouvernementaux et autres de plusieurs pays visent les échanges et les prêts de films afin de permettre leur diffusion chaque fois que c'est possible. Les bureaux de l'Office à l'étranger sont situés à New-York et à Chicago (É.-U.), à la Nouvelle-Delhi (Inde) et à Londres (Angleterre).

La cinémathèque de l'Office, comprenant environ 100,000 photos, est à la disposition des ministères, des photographes commerciaux, des journaux, des périodiques et des nombreux autres organismes au Canada et à l'étranger.

Section 2.—Répertoire des sources de renseignements officiels (fédérales et provinciales)

Pour tirer plein profit du répertoire des sources de renseignements officiels, le lecteur doit connaître les grands points qui distinguent les ministères fédéraux et provinciaux et leurs champs d'activité.

Certains domaines comme le commerce, les douanes et l'accise, la monnaie et les banques, la navigation, les transports, la radio, le recensement de la population et la défense nationale, sont, de par la constitution, des questions de la compétence fédérale, et c'est aux ministères à Ottawa qu'il faut s'adresser pour se renseigner sur ces questions. Si d'autres domaines comme l'administration des terres et des ressources naturelles, l'éducation, la voirie, l'hygiène et les hôpitaux relèvent des provinces, certains ministères fédéraux sont néanmoins intéressés à des aspects déterminés de ces sujets et, comme c'est le cas du Bureau fédéral de la statistique, en coordonnent la matière et la présentent à l'échelle nationale.

Règle générale, pour les renseignements sur des questions relatives à la mise en valeur et à l'administration mêmes des ressources, il faut s'adresser aux provinces intéressées. Bien que le gouvernement fédéral n'administre pas les ressources provinciales, il collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des renseignements concernant le Canada, particulièrement: sur la production, à l'échelle nationale; sur le marché, à l'échelle internationale, nationale et provinciale; sur les travaux de recherches et les stations expérimentales à l'échelle nationale et aussi provinciale de la part des stations du gouvernement fédéral situées dans certaines provinces. En ce qui concerne l'agriculture, par exemple, le gouvernement fédéral peut fournir des renseignements sur l'élevage et l'amélioration des races, sur les marchés agricoles et le rendement des cultures; de même, en matière de sylviculture, le gouvernement fédéral peut répondre aux questions sur les recherches sylvicoles, la protection des forêts contre l'incendie et le reboisement. Les demandes de renseignements adressées à des sources fédérales doivent, règle générale, être envoyées aux divers ministères énumérés au Répertoire, s'il s'agit de renseignements qui n'ont pas un caractère statistique; mais lorsque les renseignements requis sont nettement statistiques, il faut s'adresser à la Division des services d'information, Bureau fédéral de la statistique.